

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

30 MARS 2022

DU BRABANT WALLON
Greffe

N° d'entreprise : **0414 346 782**

Nom

(en entier) : **N.V. PAUL HARTMANN SA**

(en abrégé) :

Forme légale : **SOCIETE ANONYME**

Adresse complète du siège : **AVENUE PAUL HARTMANN 1, 1480 TUBIZE**

**Objet de l'acte : RENOUELEMENT DE MANDAT - DEMISSION ET NOMINATION
D'ADMINISTRATEUR**

(Extraits des résolutions écrites et unanimes des actionnaires en date du 2 mars 2022)

Les actionnaires

a) décident de renouveler le mandat de monsieur Marc Pey PEREZ, en qualité d'administrateur de la Société. Le précédent mandat a pris fin en date du 1er janvier 2022.

Le nouveau mandat prend effet à partir du 2 janvier 2022, et viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui délibérera sur les comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2024.

Pour autant que de besoin, les actionnaires approuvent et ratifient tout acte posé en qualité d'administrateur par Monsieur Marc Pey PEREZ entre le 1 janvier 2022 et la date des présentes résolutions.

b) prennent acte de la démission de monsieur Jean-Marc MAHIEU en qualité d'administrateur de la Société, prenant effet à date du 25 février 2022. Une copie de sa lettre de démission est annexée au présent procès-verbal.

Les actionnaires décident d'accorder à monsieur Jean-Marc MAHIEU la décharge intermédiaire pour l'exercice de son mandat en qualité d'administrateur de la Société depuis le début de l'exercice actuel jusqu'au jour de sa démission effective. La décharge définitive à lui accorder sera présentée à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires.

d) décident de nommer en tant qu'administrateur monsieur Frédéric DUBOIS, né le 26 mars 1973 à Charleroi, et domicilié à 22 Ekkelenbergstraat (HN), 1540 Herne.

Son mandat prend effet à date du 25 février 2022 et viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui délibérera sur les comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2024.

Son mandat ne sera pas rémunéré.

Le nouvel administrateur appose également sa signature en Annexe 1 en guise d'acceptation de son mandat d'administrateur.

Pour autant que de besoin, les actionnaires approuvent et ratifient tout acte posé en qualité d'administrateur par Monsieur Frédéric DUBOIS entre le 25 février 2022 et la date des présentes résolutions.

En conséquence des présentes résolutions, le conseil d'administration de la Société sera composé comme suit:

- Monsieur Marc Pey PEREZ; et
- Monsieur Frédéric DUBOIS.

Les actionnaires décident de conférer une procuration spéciale à Me Louis-Francois du Castillon et Adrienne Faelli ou tout autre avocat du cabinet Fieldfisher (Belgium) LLP, situé à 1040 Bruxelles, Boulevard Louis Schmidt 29, ainsi qu'à Corpoconsult SRL, dont le siège social est établi à 1060 Bruxelles, rue Fernand Bernier 15, représentée par Monsieur David RICHELLE, chacun agissant seul et avec pouvoir de substitution afin de procéder à toute formalité généralement nécessaire ou utile relative aux décisions de la Société, en ce compris le pouvoir de signer et de déposer la demande de modification de l'inscription de la Société auprès des services de la Banque-Carrefour des Entreprises, de déposer tout document au greffe compétent et de procéder aux formalités

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réserve
au
Moniteur
belge



nécessaires à la publication des décisions de la Société aux Annexes du Moniteur belge. A ces fins, le mandataire pourra au nom de la Société, faire toutes déclarations, signer tous documents et pièces et, en général, faire le nécessaire.

Signé

David Richelle
c/o Corpoconsult Srl
Mandataire spécial

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).